

CDL du Samedi 7 Février 2026

L'écologie politique

1ère intervention : Michel B : l'histoire de l'écologie

L'histoire de l'écologie ne se résume pas à une simple préoccupation récente pour le climat. C'est une histoire faite de tensions, d'innovations législatives et de mouvements citoyens qui ont profondément redessiné le paysage politique mondial et bien sûr hexagonal. Nous allons voir plus cet aspect national dans la présentation que je vais faire parce qu'il nous parle plus mais vaut pour la planète

Les racines : du patrimoine naturel aux premiers combats (1850-1945)

C'est véritablement la Révolution industrielle qui marque une rupture fondamentale dans la relation entre l'homme et la nature. La Révolution industrielle, qui débute en Grande-Bretagne à la fin du XVIIIe siècle et se diffuse en Europe et en Amérique du Nord au XIXe siècle, transforme radicalement les modes de production. Le passage d'une économie majoritairement agricole à une économie industrielle repose sur l'utilisation massive de nouvelles sources d'énergie, principalement le charbon. Ce changement de paradigme énergétique entraîne des pollutions inédites. Les villes industrielles deviennent des symboles de cette nouvelle ère. Le fameux « smog » londonien (mélange de fumée et de brouillard) affecte gravement la santé publique, provoquant une explosion des maladies respiratoires.

Dès le début du XIXe siècle, des voix s'élèvent pour dénoncer l'insalubrité des villes et des usines. Le mouvement hygiéniste joue un rôle crucial. Les médecins et les réformateurs sociaux établissent un lien direct entre environnement dégradé et maladies (comme le choléra). Ils militent pour l'assainissement urbain, la création de réseaux d'égouts et l'accès à l'eau potable. Bien que centrée sur l'homme (anthropocentrée), cette approche conduit à des améliorations concrètes de l'environnement urbain.

La forêt de Fontainebleau : berceau de la protection naturelle

Bien avant que l'on parle d'écologie en France au sens politique, c'est par le prisme de l'esthétique et du patrimoine que la conscience environnementale s'éveille. Au milieu du XIXe siècle, la forêt de Fontainebleau devient le théâtre d'une lutte inédite menée par les peintres de l'école de Barbizon, dont Théodore Rousseau. Ces artistes, qui voient dans la forêt une source d'inspiration sacrée, s'opposent aux coupes de bois prévues par l'administration des Eaux et Forêts qui souhaite rentabiliser l'espace. En 1853, puis de manière plus officielle en 1861, Napoléon III signe un décret créant la première « série artistique », une zone protégée où toute exploitation sylvicole est interdite. C'est la toute première réserve naturelle au monde créée pour des motifs artistiques, marquant une spécificité française : la nature est d'abord vue comme un paysage à contempler. Cette victoire des peintres de Barbizon est fondamentale car elle introduit l'idée que la nature possède une valeur intrinsèque, supérieure à sa valeur économique immédiate. Elle ouvre la voie à une conception patrimoniale de l'environnement qui restera très prégnante dans l'histoire française. Toutefois, à cette époque, le terme d'écologie, inventé par le biologiste

allemand Ernst Haeckel en 1866, reste cantonné aux cercles scientifiques restreints. La protection de la nature est alors l'affaire d'élites urbaines, soucieuses de préserver des lieux de promenade et d'inspiration contre l'avancée de l'industrialisation. Pour comprendre les réactions face à cette modernisation, il est utile d'étudier les révoltes contre l'industrialisation qui traversent le siècle.

Aux États-Unis, la conquête de l'Ouest et la disparition rapide des grands espaces sauvages (la wilderness) suscitent des inquiétudes profondes. Des penseurs comme Henry David Thoreau, auteur de **Walden ou la vie dans les bois** (1854), critiquent le matérialisme de la société moderne et prônent un retour à une vie simple, en harmonie avec la nature. Thoreau est souvent considéré comme l'un des pères fondateurs de la pensée écologiste américaine.

Les sociétés savantes et l'acclimatation

Parallèlement à la protection des paysages, le XIXe siècle voit l'essor des sociétés savantes qui s'intéressent à la faune et à la flore sous un angle scientifique et utilitariste. La Société nationale d'acclimatation, fondée en 1854, vise à introduire et adapter des espèces exotiques en France pour l'agriculture ou l'agrément. Si cette démarche peut sembler aujourd'hui contraire à la préservation des écosystèmes locaux, elle témoigne d'un intérêt grandissant pour le vivant. Cependant, une prise de conscience des dégâts causés par la chasse excessive et la destruction des habitats commence à émerger, notamment concernant les oiseaux utiles à l'agriculture.

C'est dans ce contexte que naît la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) en 1912, sous l'impulsion de passionnés qui s'inquiètent de la disparition des macareux moines en Bretagne, massacrés pour le loisir. Cette association, toujours centrale aujourd'hui, illustre le passage d'une curiosité scientifique à un militantisme de conservation. L'écologie en France se structure ainsi d'abord autour de la protection des espèces et des sites pittoresques, souvent portée par des notables et des scientifiques qui dialoguent avec l'État pour obtenir des réglementations.

📌 Les premières grandes lois de protection (1906 et 1930)

La pression des associations et des artistes aboutit au début du XXe siècle à des avancées législatives majeures qui structurent encore le droit de l'environnement. La loi du 21 avril 1906 sur la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique est une pierre angulaire. Elle permet de classer des éléments naturels (arbres, rochers, cascades) au même titre que des monuments historiques, renforçant le lien français entre culture et nature. Cette loi est portée par le Touring Club de France, une association de cyclotouristes qui promeut la découverte du territoire et souhaite préserver son attrait touristique.

L'entre-deux-guerres confirme cette tendance avec la loi du 2 mai 1930, qui élargit la protection aux sites dont la conservation présente un intérêt général, qu'il soit artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Cette loi permet le classement de vastes paysages et reste l'un des outils les plus puissants de protection de l'espace en France. Cependant, ces mesures restent ponctuelles et ne remettent pas en cause le modèle de développement économique. L'écologie n'est pas encore une critique systémique, mais une volonté de sanctuariser des morceaux de territoire

exceptionnels. Ne pas oublier le rôle majeur de l'expansion coloniale européenne qui exploite à outrance les ressources des territoires conquis au mépris des conséquences écologiques : épuisement des sols, réduction de la biodiversité, perturbation des équilibres écologiques et sociaux.

Les Trente Glorieuses : industrialisation et naissance des parcs (1945-1968) dites aussi « la Grande Accélération ».

La reconstruction et le culte de la productivité

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la priorité absolue de la France est la reconstruction et la modernisation. C'est le début des « Trente Glorieuses », une période de croissance économique intense caractérisée par une industrialisation rapide, l'urbanisation massive et la mécanisation de l'agriculture (remembrement). Dans ce contexte, la nature est souvent perçue comme une ressource inépuisable à exploiter ou comme un obstacle au progrès. L'État planificateur, à travers le Commissariat général au Plan, orchestre de grands travaux : barrages hydroélectriques, autoroutes, complexes pétrochimiques. Une large partie de la population accède à la consommation de masse. L'automobile individuelle, l'électroménager, et surtout les matières plastiques (dérivées du pétrole) se diffusent massivement, transformant les modes de vie. Les courbes statistiques de cette période sont éloquentes : population mondiale, PIB mondial, consommation d'eau, utilisation d'engrais, émissions de CO₂... toutes s'envolent de manière exponentielle à partir des années 1950. C'est ce changement d'échelle qui caractérise la Grande Accélération. L'empreinte écologique de l'humanité commence à dépasser les capacités de régénération de la planète. Si les bénéfices sociaux de cette croissance sont indéniables, ses coûts environnementaux commencent à devenir visibles. Des crises locales commencent à alerter l'opinion publique. Le Grand Smog de Londres en 1952 (qui fait des milliers de morts) rappelle la dangerosité de la pollution atmosphérique. Au Japon, la tragédie de Minamata (contamination au mercure d'une baie par une usine chimique dans les années 1950) révèle les effets dévastateurs de la pollution industrielle sur la santé humaine. L'écologie en France traverse alors une période paradoxale : d'un côté, l'environnement subit des agressions sans précédent, de l'autre, les naturalistes s'alarment et commencent à structurer une opposition plus organisée. Le remembrement agricole, qui arrache les haies pour agrandir les parcelles, modifie profondément les paysages ruraux et détruit la biodiversité ordinaire. C'est face à cette accélération que la nécessité de créer des zones de protection intégrale, sur le modèle des parcs nationaux américains, devient une revendication pressante des scientifiques.

La création des Parcs Nationaux (1960) et la DATAR

Sous la présidence de Charles de Gaulle, l'État prend conscience que l'aménagement du territoire ne peut se faire sans une certaine gestion de l'espace naturel. La loi du 22 juillet 1960 permet la création des Parcs Nationaux français. Contrairement aux réserves artistiques du siècle précédent, ces parcs ont une vocation scientifique et pédagogique, tout en cherchant à revitaliser des zones rurales en déprise, souvent en montagne. Le parc de la Vanoise, créé en 1963, est le premier de cette série, suivi par Port-

Cros et les Pyrénées. C'est une étape clé de l'écologie en France, marquant l'intervention directe de l'État central dans la conservation.

En 1963 est également créée la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). Si sa mission première est de rééquilibrer le développement économique entre Paris et la province, elle joue un rôle ambigu. Elle lance de grands projets touristiques (comme la mission Racine pour le littoral du Languedoc-Roussillon) qui bétonnent les côtes, mais elle met aussi en place les Parcs Naturels Régionaux (PNR) en 1967. Les PNR visent à concilier protection du patrimoine et développement économique local, une approche moins stricte que les parcs nationaux mais qui couvre aujourd'hui une part importante du territoire.

L'affaire de la Vanoise : le réveil de l'opinion publique

La fin des années 1960 est marquée par un conflit emblématique qui va cristalliser la conscience écologique française : l'affaire de la Vanoise. En 1969, un projet de station de ski menace le cœur du parc national de la Vanoise, pourtant censé être inviolable. Pour la première fois, une mobilisation nationale d'ampleur s'organise, réunissant associations, scientifiques, artistes et citoyens. Des pétitions circulent, et la presse s'empare du sujet. Face à cette fronde inédite, le gouvernement finit par reculer en 1971.

Cette victoire est fondatrice. Elle prouve que la protection de la nature peut devenir un enjeu politique capable de faire plier les promoteurs et l'État. Elle marque la transition entre une conservation confidentielle et une écologie militante qui prend à partie l'opinion publique. Ce moment charnière coïncide avec les mouvements de contestation sociale de Mai 68, où la critique de la société de consommation commence à intégrer des arguments écologiques. Pour approfondir les liens entre contestation et environnement, il est intéressant de se pencher sur la naissance de l'écologie politique.

L'émergence de l'écologie politique et sociale (1968-1981)

1971 : Le premier ministère de l'Environnement

Face à la montée des préoccupations environnementales, le président Georges Pompidou crée la surprise en janvier 1971 en instituant le premier ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement. Il confie ce poste à Robert Poujade, qui parlera plus tard de ce « ministère de l'impossible ». Cette création institutionnelle est une reconnaissance officielle que l'environnement est désormais une responsabilité de l'État, au même titre que l'éducation ou la santé. Bien que doté de moyens dérisoires et de peu de pouvoir face aux grands ministères industriels (Équipement, Industrie, Agriculture), ce ministère permet de poser les premières bases réglementaires.

Robert Poujade lance des politiques de lutte contre les pollutions industrielles, le bruit et tente de préserver les espaces naturels. C'est une période d'institutionnalisation timide mais réelle. Cependant, pour une partie des militants issus de 1968, cette écologie gouvernementale est jugée insuffisante, voire cosmétique. Ils prônent une écologie de rupture, anticapitaliste et autogestionnaire, qui ne se contente pas de gérer les nuisances mais remet en cause le système productiviste lui-même.

La candidature de René Dumont (1974)

L'élection présidentielle de 1974 constitue le véritable acte de naissance de l'écologie politique électorale en France. René Dumont, agronome de renommée internationale au nœud papillon rouge et au pull-over, devient le premier candidat écologiste à l'Élysée. Sa campagne est un choc médiatique. À la télévision, il brandit un verre d'eau en déclarant : « Elle va devenir une denrée rare ». Il prédit la fin du pétrole bon marché et alerte sur la surpopulation et la famine.

Même s'il ne recueille que 1,32 % des voix, l'impact est immense. René Dumont introduit dans le débat public des thèmes alors révolutionnaires : la finitude des ressources, la nécessité de limiter la croissance démographique et économique, et la solidarité avec le Tiers-Monde. Il fédère autour de lui une nébuleuse d'associations et de militants qui formeront le socle des futurs partis verts. C'est l'entrée officielle de l'écologie dans l'arène démocratique française.

Les luttes antinucléaires et les marées noires

En 1971, Greenpeace est créée, utilisant des actions spectaculaires et médiatiques pour dénoncer les essais nucléaires ou la chasse à la baleine. Les Amis de la Terre voient également le jour.

Les années 1970 sont marquées par de violents combats contre le programme nucléaire français, accéléré par le plan Messmer de 1974 suite au choc pétrolier. Des manifestations massives ont lieu, notamment à Creys-Malville (Isère) en 1977, où la manifestation contre le surgénérateur Superphénix tourne au drame avec la mort d'un manifestant, Vital Michalon. En Bretagne, le projet de centrale à Plogoff (1978-1981) provoque une véritable insurrection locale qui fera finalement reculer le projet sous la présidence de François Mitterrand. Le mouvement écologiste se structure autour de luttes concrètes contre des grands projets jugés nuisibles (comme la lutte du Larzac). Ces luttes ancrent l'écologie française dans une opposition forte au nucléaire civil et militaire.

Parallèlement, la France est traumatisée par des catastrophes écologiques majeures, en particulier les marées noires. Le naufrage de l'Amoco Cadiz en mars 1978 sur les côtes bretonnes provoque une pollution gigantesque et une colère noire des populations littorales. Ces événements, ainsi que la crainte des accidents nucléaires internationaux (Three Mile Island en 1979), accélèrent la prise de conscience que le risque technologique est incontrôlable. L'écologie n'est plus seulement une affaire de petits oiseaux c'est une question de survie et de sécurité civile.

L'institutionnalisation et les grandes lois environnementales (1981-2000)

(1970-1990)

Les années 1970 à 1990 marquent une nouvelle phase dans l'histoire de l'écologie : celle de son institutionnalisation et de sa mondialisation. Face à la montée des préoccupations environnementales et à la prise de conscience que les pollutions ne connaissent pas de frontières, les États et les organisations internationales commencent à intégrer l'environnement dans leurs politiques. C'est la naissance de la gouvernance environnementale globale, marquée par des sommets internationaux majeurs, la création

d'institutions dédiées, mais aussi par des crises écologiques retentissantes qui rappellent l'urgence d'agir.

1972 : Le tournant de Stockholm et le rapport Meadows

L'année 1972 est souvent considérée comme « l'an 01 » de la conscience écologique globale, marquée par deux événements majeurs.

Le premier est la publication du rapport commandé par le Club de Rome, intitulé *The Limits to Growth* (Halte à la croissance ? en français), aussi connu sous le nom de Rapport Meadows. Basé sur une modélisation informatique, il prédit un effondrement de la société industrielle au cours du XXI^e siècle si la croissance démographique et économique se poursuit au même rythme, en raison de l'épuisement des ressources naturelles et de la pollution. Ce rapport introduit l'idée de limites planétaires et popularise le débat sur la « croissance zéro ». Bien que critiqué pour son catastrophisme, il marque profondément les esprits.

Le second événement majeur est la tenue à Stockholm (Suède) de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, souvent considérée comme le premier Sommet de la Terre. Pour la première fois, des représentants de 113 pays se réunissent pour discuter des enjeux environnementaux à l'échelle mondiale. La conférence aboutit à une déclaration de principes sur le droit à un environnement sain.

Les Verts et l'entrée au Parlement D

Les années 1980 voient la structuration partisane de l'écologie. Le mouvement se fédère difficilement, tiraillé entre différentes sensibilités (naturalistes, gauchistes, régionalistes). En 1984, le parti « Les Verts » est

officiellement créé. Il progresse lentement dans les urnes, profitant de la proportionnelle aux élections européennes et régionales. En 1989, menés par Antoine Waechter qui prône une ligne « ni droite, ni gauche », les Verts réalisent une percée historique aux élections européennes avec 10,6 % des voix.

Cette réussite oblige les partis de gouvernement à intégrer l'écologie dans leurs programmes. Sous la présidence de François Mitterrand, l'écologie devient un enjeu d'alliance politique. Dans les années 1990, avec la « Gauche Plurielle » menée par Lionel Jospin, les Verts entrent pour la première fois au gouvernement en 1997, avec Dominique Voynet comme ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. C'est une phase de professionnalisation et de compromis : les écologistes doivent gérer les dossiers au quotidien, acceptant parfois des reculades pour obtenir des avancées législatives.

La loi Littoral (1986) et la loi Barnier (1995)

Cette période est féconde en législations structurantes. La loi Littoral du 3 janvier 1986 est une avancée majeure pour protéger les côtes françaises de l'urbanisation anarchique. Elle interdit les constructions nouvelles à moins de 100 mètres du rivage (bande littorale) et sanctuarise les espaces proches du rivage. Malgré de nombreuses pressions immobilières, elle reste un rempart essentiel pour la préservation des paysages marins.

En 1995, sous le gouvernement d'Alain Juppé, le ministre de l'Environnement Michel Barnier fait voter une loi fondamentale : la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement. Elle inscrit

dans le droit français de grands principes généraux : le principe pollueur-payeur, le principe de participation du public, et surtout le principe de précaution. Ce dernier stipule que l'absence de certitudes scientifiques ne doit pas retarder l'adoption de mesures pour prévenir des risques de dommages graves et irréversibles. Ces lois montrent que l'écologie en France dépasse désormais les clivages partisans et devient un socle républicain.

L'influence du Sommet de Rio (1992)

Le contexte international joue un rôle accélérateur. Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 popularise le concept de « développement durable ». La France s'engage alors dans des conventions internationales sur la biodiversité et le climat. C'est à cette époque que la question du réchauffement climatique commence à émerger, bien qu'elle soit encore souvent confondue avec le trou de la couche d'ozone. L'État français commence à mettre en place des agences spécialisées, comme l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) créée en 1991, pour piloter la transition énergétique et la gestion des déchets.

Cette décennie marque aussi le début du tri sélectif généralisé (loi de 1992 sur les déchets qui vise la fin des décharges brutes pour 2002) et une prise de conscience sur la qualité de l'eau. Les normes européennes poussent la France à moderniser ses stations d'épuration. L'écologie devient technique, administrative et s'intègre progressivement dans la vie quotidienne des Français à travers les gestes de recyclage.

Le tournant climatique et le Grenelle de l'Environnement (2000-2015)

Le choc de 2002 et la Charte de l'environnement

Le tournant du millénaire est marqué par une phrase célèbre du président Jacques Chirac au Sommet de Johannesburg en 2002 : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Cette déclaration solennelle reconnaît l'urgence climatique au plus haut niveau de l'État. Elle traduit une évolution majeure : l'écologie n'est plus seulement la protection de la nature locale, c'est une diplomatie planétaire face à un péril global.

Cette volonté politique se concrétise par une réforme constitutionnelle historique. En 2005, la Charte de l'environnement est adossée à la Constitution française. Elle place le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé au même niveau que les Droits de l'Homme de 1789 et les droits sociaux de 1946. C'est une spécificité française forte : la protection de l'environnement devient une valeur constitutionnelle, opposable devant les tribunaux. Cela oblige le législateur à toujours prendre en compte l'impact environnemental des lois.

Le Grenelle de l'Environnement (2007)

Après l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007, une expérience démocratique inédite est lancée : le Grenelle de l'Environnement. Il s'agit de réunir autour de la même table l'État, les collectivités locales, les syndicats, les entreprises et les ONG écologistes (le « collègue des 5 »). L'objectif est de définir une feuille de route consensuelle pour la politique écologique de la France. C'est un moment de dialogue intense qui aboutit à des lois ambitieuses (lois Grenelle I et II) sur la rénovation thermique des bâtiments,

le développement des transports en commun et l'agriculture biologique. Le Grenelle a permis de légitimer les associations environnementales comme partenaires sociaux à part entière. Même si certaines promesses (comme la taxe carbone) ont été abandonnées par la suite, cet événement a diffusé la culture écologique dans tous les secteurs de la société, du BTP à l'agriculture. Il a marqué l'apogée d'une « écologie du consensus », avant que les tensions ne resurgissent face à la crise économique de 2008.

La France, hôte de la COP21

La période culmine avec l'organisation par la France de la COP21 en décembre 2015. La diplomatie française, menée par Laurent Fabius, réussit le tour de force de faire signer l'Accord de Paris par 195 pays. Cet accord universel vise à contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C. Pour la France, c'est une victoire diplomatique qui renforce son image de leader climatique.

En interne, cela se traduit par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, qui fixe des objectifs de réduction de la part du nucléaire (sujet toujours sensible), de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour comprendre la portée de ces négociations, il est essentiel de consulter l'article sur les COP et les accords internationaux.

L'écologie en France aujourd'hui : urgence et radicalités (2015-Présent)

L'Affaire du Siècle et la justice climatique

Depuis 2015, face à la lenteur de l'action publique malgré les discours, l'écologie en France prend une tournure juridique. En 2018, quatre ONG lancent « L'Affaire du Siècle », un recours en justice contre l'État français pour inaction climatique. La pétition de soutien recueille plus de 2 millions de signatures en quelques semaines, un record absolu. En 2021, le tribunal administratif de Paris condamne l'État, reconnaissant sa responsabilité dans le préjudice écologique. Cette victoire symbolique montre que les citoyens utilisent désormais le droit (notamment la Charte de l'environnement de 2005) pour contraindre les gouvernants.

Ce judiciarisme s'accompagne d'une montée de l'éco-anxiété chez les jeunes générations et d'une radicalisation des modes d'action. En 2018, la jeune militante suédoise Greta Thunberg lance le mouvement « Fridays for Future » (Grèves scolaires pour le climat). Son action inspire des millions de jeunes à travers le monde, qui descendent dans la rue pour réclamer une action climatique ambitieuse. Ce mouvement met en avant la question de la justice intergénérationnelle.

D'autres mouvements, comme Extinction Rébellion (XR), adoptent des stratégies de désobéissance civile non violente pour alerter sur l'urgence écologique. Ces nouvelles formes de mobilisation témoignent d'une radicalisation d'une partie du mouvement écologiste. Elles rappellent parfois les méthodes des premières luttes contre l'industrialisation.

On passe d'une logique de gestion à une logique de survie, où le dialogue institutionnel semble parfois rompu.

La crise des Gilets Jaunes et la Convention Citoyenne

L'année 2018 est aussi marquée par le mouvement des Gilets Jaunes, déclenché initialement par une hausse de la taxe carbone sur les carburants. Cet événement met en lumière la difficile équation entre urgence écologique et justice sociale (« fin du monde vs fin du mois »). Il révèle que les mesures écologiques, si elles sont perçues comme punitives pour les classes populaires et rurales sans alternatives de transport, peuvent provoquer des explosions sociales majeures.

En réponse, le président Emmanuel Macron convoque la Convention Citoyenne pour le Climat (2019-2020). 150 citoyens tirés au sort travaillent pour proposer des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'exercice est salué pour sa qualité démocratique, prouvant que des citoyens informés sont prêts à des changements radicaux. Cependant, la transformation de ces propositions en loi (Loi Climat et Résilience de 2021) suscite des déceptions, beaucoup jugeant que le filtre politique a édulcoré l'ambition initiale.

Les nouveaux fronts : eau et artificialisation

Aujourd'hui, l'écologie en France se cristallise sur de nouveaux fronts. La question de l'eau devient centrale, exacerbée par les sécheresses à répétition. Les conflits autour des « mégabassines » (comme à Sainte-Soline) illustrent une tension extrême entre deux modèles agricoles. De même, la lutte contre l'artificialisation des sols (projets d'autoroutes comme l'A69, entrepôts logistiques) mobilise fortement. L'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) pour 2050 est désormais inscrit dans la loi, mais son application est complexe.

L'écologie politique, quant à elle, s'est installée durablement dans les grandes villes (Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Grenoble) lors des municipales de 2020, expérimentant des politiques de végétalisation et de mobilités douces à l'échelle locale. À l'échelle nationale, elle reste une force d'appoint indispensable à gauche, mais peine à devenir majoritaire seule. Le défi actuel reste de concilier la radicalité nécessaire face aux rapports du GIEC avec l'adhésion démocratique de l'ensemble de la population française.

Le concept d'Anthropocène (littéralement « l'ère de l'Homme »), D popularisé au début des années 2000 par le chimiste Paul Crutzen, désigne une nouvelle époque géologique dans laquelle l'être humain est devenu la principale force de changement sur Terre, surpassant les forces naturelles. Bien que le terme fasse encore débat sur sa date de début (Révolution industrielle ou 1945 ?), il capture une réalité incontestable : l'impact massif et durable des activités humaines sur le système Terre.

Le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité (la sixième extinction de masse), la perturbation des grands cycles biogéochimiques (azote, phosphore), la pollution généralisée (plastiques)... tous ces phénomènes témoignent de l'empreinte humaine. L'Anthropocène n'est pas seulement une crise environnementale ; c'est une crise de civilisation, qui interroge notre modèle de développement, nos valeurs et notre place dans le monde.

Enfin, l'histoire nous invite à l'humilité et à la responsabilité. En entrant dans l'Anthropocène, l'humanité a acquis un pouvoir immense sur la planète, mais aussi une responsabilité inédite envers les générations futures et le reste du vivant. L'histoire de l'écologie et des crises environnementales est loin d'être terminée ; elle s'écrit chaque jour, à travers nos choix individuels et collectifs.

Comprendre d'où nous venons est la première étape pour décider où nous voulons aller, en tirant les leçons des grands rendez-vous planétaires passés

2ème intervention : Pascal B : les mouvements alternatifs

A la confluence de l'évolution des sciences de l'effondrement du sentiment religieux et de la contestation des modèles établis l'écologie politique a pris son réel envol dans les années 70. On a pu penser à une montée en puissance de son importance avec par exemple l'accord de Paris en 2015 un succès malgré tout relatif. Depuis la porte est comme refermée avec à l'heure actuelle un déclin de son importance et de son influence.

La COP de Belem à l'automne 2025 a constitué un nouvel échec puisqu'aucune mesure chiffrée contraignante n'a été prise pour limiter les rejets de CO2 dans l'atmosphère.

Les émissions de CO2 ont augmenté de 65 % depuis le sommet de la Terre

Les États sont globalement désengagés des mesures écologiques. La Chine et l'Inde cherchent avant tout à favoriser leur développement industriel. Les États Unis s'orientent vers des mesures de fermetures ou leur seule préoccupation semble être de revenir à des politiques de souveraineté intérieure.

Suite aux théories sur la fin de l'histoire (Fukuyama) le capitalisme devenu capitalisme financier est considéré comme le seul modèle viable. Une de ses caractéristiques est qu'il néglige tous les aspects écologiques puisque ceux-ci ne sont pas identifiés comme des sources de profit immédiat.

En dehors des aspects climatiques tout ce qui concerne les autres aspects de la crise écologique (acidification des terrains, disparition des espèces) n'entrent plus dans le champ d'action des États et des grands groupes

« Ma mère, mes parents, étaient artistes photographes. Ils n'avaient pas beaucoup de moyens, mais ils m'ont transmis un certain sens de l'observation et de la beauté des choses de la nature. On allait en vacances chez des paysans de Savoie. J'ai grandi un peu livrée à moi-même dans la nature [...] alors mes copines, c'étaient les fleurs et les papillons, à une époque où les gamins étaient laissés à se perdre dans le bois, dans un rapport très charnel à la nature. » Delphine Batho

Le rapport entre l'écologie politique et les agencements anciens inefficaces conduit à la perte des structures de pouvoir verticale et à la mise en place de structures horizontales (associatives, liés à des groupes d'individus)

En très peu de temps la Terre immense devient un espace fini et pollué. Les religions s'affaiblissent ; la société américaine est tiraillée par beaucoup de contradictions ; de la valeur est produite sur de la non valeur ; les dés sont pipés ; tant qu'on ne change pas le modèle de société rien n'est possible ;

Actuellement des mouvements individuels ou collectifs hors état achètent des terrains (Trojena) ou montent des expériences (Guillaumes)

3ème intervention : Jean Emmanuel : Pourquoi l'effondrement de l'écologie politique ?

On revient actuellement sur de nombreuses mesures écologiques ; le ministère de l'écologie semble bien le ministère de l'impossible... (N. Hulot) Le traitement médiatique de l'écologie (et des rapports du GIEC) représente 2,7% des sujets, 1/5 des français sont ou deviennent climato-sceptiques ; les médias sont sur des constats et non sur la recherche de solutions.

L'État a une politique du « faire faire » ; il contractualise ses politiques écologiques, il délègue... Depuis 2019 on détricote les projets écologiques ; pourquoi cet écolobashing ?

Notre maison brûle et on regarde son prix : l'écologie ou l'économie ? (qui ne peut s'auto alimenter

et est condamnée à croître)

Nos imaginaires sont colonisés : faut il se priver de nos vacances ? De notre confort ?

Tout a la même valeur .. marchande.. des bombes aux jouets..

La limite externe de ce système extractiviste est que nous sommes dans une planète aux ressources finies ;

La limite interne est que plus la quantité de produit fabriqué augmente, que les prix baissent avec la concurrence, que les technologies se développent, faisant baisser le temps de travail nécessaire, quid de la valeur et du profit généré ?(temps de travail transformé en argent)

Depuis les 30 Glorieuses et le développement de la consommation de masse on s'aperçoit que produire n'est pas ou plus un choix ; on est face à un système absurde ;

Quels rapports avec la politique ? Faut il sortir du politique ? Aller vers l'anarchisme ? L'État est il complice du capitalisme ? Quid de la question de l'urgence, du confort, de la morale.. ?

Où sont les écolos aujourd'hui ?

Comment ne pas être juste des consommateurs ? A-t-on peur des sacrifices à faire dans notre mode de vie ? (On y sera obligé à moment donné)

Vers où va-t-on à vitesse folle ? Le capitalisme est un collectivisme ; nos moindres achats impactent le système ; des besoins sont créés en permanence ; « Je suis pessimiste avec l'intelligence mais optimiste par la volonté » A Gramsci



INDONÉSIE

La nature au pouvoir

Dans le centre de l'archipel, une communauté autochtone a conçu sa gouvernance et ses règles collectives en totale harmonie avec la nature.

Ces principes se traduisent aussi dans le quotidien, à travers un code de conduite écologique, le *Paseng Ri Ade*, qui régit les relations entre les habitants et leur environnement : tout abatage d'arbre doit être compensé par une replantation, la récolte du miel doit suivre les cycles lunaires, et une partie des récoltes

